



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 03761

Numéro SIREN : 419 719 612

Nom ou dénomination : 17 JUIN MEDIA

Ce dépôt a été enregistré le 27/01/2017 sous le numéro de dépôt 3535

17 JUIN MEDIA

Société par actions simplifiée au capital de 183.825 euros
Siège social : 205, rue Jean-Jacques Rousseau – 92130 Issy-les-Moulineaux
419 719 612 RCS Nanterre

(La « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 28 AVRIL 2016

L'an deux mil seize,
Le vingt-huit avril,
A dix-huit heures quarante-cinq.

La société 17 JUIN DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée au capital 1.359.064 € dont le siège social est situé 205 rue Jean-Jacques Rousseau – 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée sous le numéro 487 715 088 RCS Nanterre,

Associée unique de la société 17 JUIN MEDIA, dont les principales caractéristiques figurent en entête, titulaire de l'intégralité des 19.350 actions et droits de vote y afférent composant le capital social de ladite Société,

Représentée par son Président, la société NEWEN STUDIOS, elle-même représentée par M. Fabrice Larue,

1. APRES AVOIR RAPPELE QUE :

Sur demande du Président de la Société, l'associée unique a été convoquée à l'effet d'adopter les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- *Rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;*
- *Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;*
- *Approbation de ces rapports ainsi que des comptes de l'exercice ;*
- *Approbation des charges non déductibles ;*
- *Affectation du résultat ;*
- *Conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce, approbation de ces conventions ;*
- *Quitus à donner au Président ;*
- *Nomination de commissaires aux comptes titulaire et suppléant, en remplacement ;*
- *Désignation du bénéficiaire de Régime d'Allocations d'Entraide de la Sacem,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

2. APRES AVOIR CONSTATE QUE :

- Le cabinet L.G.A., commissaire aux comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué, est présent,
- L'ensemble des documents prévus dans le cadre de la réunion par la loi et les statuts de la Société, ont été communiqués à l'associée unique, ou tenus à sa disposition au siège social dans les conditions et délais fixés par lesdits textes,

Adopte les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance des rapports du Président et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels (le bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice net comptable de 801.152 €.

L'associée unique approuve de ce fait toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'associée unique approuve également le montant des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles fiscalement visés à l'article 39-4 du Code général des impôts, qui s'élèvent à un montant global de 143 € et l'impôt correspondant.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, sur la proposition du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se traduisant par un bénéfice net comptable de 801.152 € de la manière suivante :

Soit	801.152 €
En totalité au compte de « autres réserves » qui de	7.648.635 €
Sera ainsi porté à	8.449.787 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois derniers exercices sociaux clos par la Société.

EXERCICE SOCIAL	DIVIDENDE NET GLOBAL	DIVIDENDE NET PAR ACTIONS	MONTANT DES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A ABATTEMENT DE 40%
30/06//2015	/	/	/
31/07/2014	/	/	/
31/07/2013	3.650.000 €	228,125 €	3.650.000 €

TROISIEME DECISION

L'associée unique, après avoir après avoir pris connaissance du rapport du Président, prend acte de ce qu'aucune convention nouvelle visée par les dispositions des articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2015.

QUATRIEME DECISION

En conséquence de ce qui précède, l'associée unique donne au Président, la société 17 Juin Développement et Participations, quitus entier et sans réserve pour sa gestion au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique prend acte de l'expiration des mandats de la société L.G.A, commissaire aux comptes titulaire, et de la société Soteira, commissaire aux comptes suppléant, et décide de nommer, en remplacement :

Le cabinet FINEXSI-AUDIT
dont le siège social est situé 14, rue de Bassano - 75116 Paris
412 029 357 RCS PARIS

en qualité de commissaire aux comptes titulaire, et

Monsieur Olivier Courau
Né le 18 juin 1967 à Versailles (78000)
De nationalité française
Domicilié 14, rue de Bassano - 75116 Paris

en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

pour une période de six exercices sociaux, devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'associée unique appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

SIXIEME DECISION

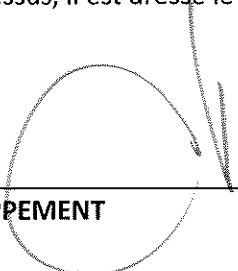
L'associée unique, sur la proposition du Président, désigne Madame Laurence Darzel comme bénéficiaire du Régime d'Allocations d'Entraide de la Sacem et ce à compter de ce jour.

SEPTIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme des présentes pour effectuer toutes les formalités légales de publicité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal qui est signé par l'associée unique.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized letter 'S' followed by a vertical stroke and a short horizontal stroke at the bottom.

17 JUIN DEVELOPPEMENT

Associée unique

Représentée par son Président,
la société NEWEN STUDIOS

Représentée par M. Fabrice Larue